

Les 10 commandements du randonneur



1. Les tracés des sentiers balisés tu suivras et respecteras

Respectons le tracé des sentiers, n'utilisons pas de raccourcis afin de limiter le piétinement et l'érosion (surtout dans les milieux sensibles).



2. A la sérénité de la nature et la quiétude des animaux tu veilleras

Pensons aux autres, à la sérénité de la nature. Nous ne sommes pas seuls à fréquenter les lieux. D'autres y vivent.



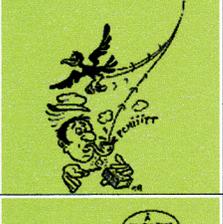
3. Respectons la faune et la flore.

Apprenons à connaître et à respecter la faune et la flore, surtout dans les espaces sensibles, nous comprendrons ainsi pourquoi il convient de les préserver.



4. Ni trace, ni déchet, sur ton passage tu ne laisseras

Ne laissons ni trace de notre passage, ni déchets. Emportons-les avec nous jusqu'à la prochaine poubelle.



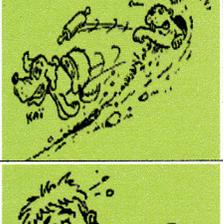
5. Aucun feu dans la nature tu n'allumeras

Ne faisons pas de feux dans la nature (forêts ou zones broussailleuses surtout).



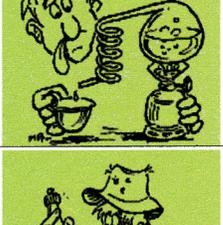
6. Les cultures, les plantations, les outils agricoles et structures d'accueil tu ne dégraderas pas

Ne dégradons ni les cultures, ni les plantations et ne dérangeons pas les animaux domestiques ou les troupeaux. N'oublions jamais de refermer derrière nous clôtures et barrières.



7. Ton chien en laisse tu tiendras

Tenons les chiens en laisse. Ils pourraient malencontreusement provoquer des dommages ou être victimes d'accidents.



8. Ne consommons pas l'eau des ruisseaux

Sa limpidité apparente ne signifie pas forcément qu'elle soit potable.



9. Sur les périodes de chasse et les réglementations d'accès aux espaces naturels sensibles tu te renseigneras

Certains itinéraires peuvent être dangereux.

10. Entraînez-vous - Equipez-vous - Assurez-vous - Adhérez à un club ou à une amicale - Ne partez jamais seul - Renseignez-vous sur la météo - Partez tôt et rentrez tôt - En cas d'accident appelez le 112.